

(1) **Époux ou Père****Prénoms**

Bastien

Nom (2)

LAMARQUE

Né (3) le 16 octobre 1990
 à 11 heures 37
 à Créteil (Val-de-Marne)

Fils (4) de (5) Marc, Georges
 et de (5) LAMARQUE
 Gisèle
 LOURS

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

le (6)

Mentions marginales (7)*L'officier de l'état civil
Sceau (8)*(1) **Épouse ou Mère****Prénoms**

Miriam, Valérie, Françoise

Nom (2)

GENOUVILLE

Née (3) le 28 juin 1990
 à 06 heures 27
 à Rouen (Seine-Maritime)

Fille (4) de (5) Patrick, François
 et de (5) GENOUVILLE
 Valérie, Monique, Réjane
 BUSVELLE

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

le (6)

Mentions marginales (7)*L'officier de l'état civil
Sceau (8)***Mariage célébré à** BRIE-COMTE-ROBERT

le 25 septembre 2021

Il a été déclaré (8)

qu'un contrat de mariage a été reçu

Maître Nassima BENALIKHOUDJA

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n° 48**Mentions marginales** (7)

Néant

à 15 heures 00

le 8 juin 2020 par

notaire à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

le 25 septembre 2021



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{re} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1776

Le 18 Juillet 2021

à 23 heures 31

est né(e)⁽²⁾ Jeanne, Grisèle, Valérie

LAMARQUE

du sexe féminin

à Melun (Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 21 Juillet 2021 en cette
mairie par son père.

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾L'officier de l'état civil
Sceau

13 OCT. 2021

L'officier de l'état civil

Sceau



(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».